



Ordonnance de télécom CRTC 2024-97

Version PDF

Ottawa, le 8 mai 2024

Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 983 Tarif des services nationaux – Introduction de la fonctionnalité de localisation mobile avancée pour les fournisseurs de services sans fil	18 avril 2024	8 mai 2024
TELUS Communications Inc.	AMT 589 Tarif général – Services 9-1-1 de prochaine génération – Introduction du service de localisation d'urgence	28 mars 2024	8 mai 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général